

Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 30 mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

Point n°3-2) : **Signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, relative à la participation de l'office de tourisme au salon de Colmar**

Monsieur Jean-Paul OMEYER, Vice-Président, rappelle au Conseil la délibération adoptée lors de la séance du 23 février dernier en faveur de l'office de tourisme de Masevaux et de la Vallée de la Doller, suite à la présence d'un stand du Pays au salon du tourisme de Colmar.

Depuis le 1^{er} mars, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller a intégré les missions et les services de l'office de tourisme, exerçant ainsi ces missions en régie.

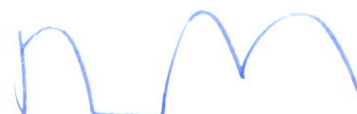
Par conséquent, il est proposé de verser la somme correspondante (1 383.21€) à la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ Prend acte de la modification des compétences de la Communautés de Communes de la Vallée de la Doller
- ▶ Décide de verser, la somme de 1 383.21 euros à la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach,
- ▶ Autorise le Président ou un Vice-président à signer la convention de financement correspondante
- ▶ Autorise le Président ou un Vice-président à signer tout document y afférant

Pour extrait conforme,
à Vieux Thann, le 3 Avril 2007

Le Président :



PARTICIPATION DE L'OFFICE DE TOURISME AU SALON DU TOURISME DE COLMAR

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre d'une part

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

9 place des alliés
68290 Masevaux,

représentée par son Président, **Monsieur Roger GAUGLER**

Et d'autre part,

Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller

5 rue Gutenberg
68800 Vieux Thann

représenté par son Président, **Monsieur Jean Pierre BAEUMLER**

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de verser à la Communauté de Communes, qui a nouvellement intégré les missions et services de l'office de tourisme, le remboursement des frais relatifs au salon du tourisme de Colmar ; pris en charge par l'office de tourisme de la Doller pour le compte du Pays, conformément au programme d'actions mis en place.

Montant et modalités de versement

La somme de 1 383.21 € sera versée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en une seule fois.

Fait à Vieux Thann, le

Pour le Syndicat Mixte du
Pays Thur Doller

Jean-Pierre BAEUMLER
Président

Pour la Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller
et du Soultzbach

Roger GAUGLER
Président